



DR AUDIT

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Eric **LETOURMY**

Nicolas **CHAMPS**

Grégory **ONDET**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE,
AB PALETTES
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE,
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

AB PALETTES

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros

Siège social : 5, avenue Ambroise Croizat

ZI du bois de l'Épine

91130 RIS ORANGIS

RCS EVRY 523 224 913

DR AUDIT

SARL au capital de 11 255 euros

63B, avenue de Châteaudun - BP 90851 - 41008 BLOIS Cedex

Bureau secondaire : 116, rue Ronsard - 37100 TOURS

02 54 42 23 11

draudit@draudit.net

www.draudit.net



Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des articles L 223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 2 février 2024, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse sur la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social, et le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2023, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires en nette diminution ressortant à 8 146 442 euros contre 11 425 309 euros, un bénéfice de 1 398 170 euros et des capitaux propres de 2 398 900 euros.
- L'actif immobilisé au 30 septembre 2023 s'élève à 96 754 euros en valeur nette et comprend notamment des installations techniques, matériel & outillage pour 24 938 euros, d'autres immobilisations corporelles pour 34 948 euros et des dépôts et cautionnements pour 36 271 euros.
- L'actif circulant au 30 septembre 2023 s'élève à 3 755 167 euros et comprend un stock de marchandises pour 38 780 euros, des créances clients pour 1 222 979 euros, d'autres créances pour 277 734 euros et des disponibilités pour 2 163 827 euros.
- L'actif au 30 septembre 2023 est financé par des capitaux propres à hauteur de 2 398 900 euros, par des emprunts et des dettes financières pour 633 000 euros, des dettes fournisseurs pour 471 099 euros, des dettes fiscales et sociales pour 275 173 euros et d'autres dettes pour 73 749 euros.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas relevé et il n'a pas été porté à notre connaissance d'avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers.

Blois, le 12 mars 2024

SARL DANIEL RAVINEAU AUDIT
Commissaire à la transformation
Éric LETOURMY

